

Description des mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine

Dans le cadre des études préalables à l'aménagement de la ZAE de Pouilley/ Pelousey, GBM développe une approche multi-enjeux visant à définir un plan de composition qui permette de concilier au mieux les aspects paysagers, environnementaux et techniques du projet. Le projet devra notamment permettre de limiter au maximum les espaces imperméabilisés et veillera à la végétalisation fonctionnelle et qualitative des espaces afin de favoriser la lutte contre les îlots de chaleur et la biodiversité.

Le schéma de composition veillera à la prise en compte de la topographie existante du site pour proposer l'implantation des espaces publics la plus adaptée et d'optimiser les linéaires de voirie. Les espaces verts, haies et boisements existants seront conservés au maximum afin traiter les interfaces avec la zone d'activité existante de Champ Pusy et les axes de circulation par des franges boisées.

Les orientations d'aménagement qui figurent au PLU de Pelousey seront intégrées et prolongées dans la définition du plan de composition.

Concernant le volet mobilité, un arrêt de bus est situé à l'entrée de la zone d'activité. Un système de transport à la demande est également mobilisable pour les futurs usagers de la ZAE. Des liaisons douces sont en cours d'aménagement ou seront aménagées permettant de relier les centres bourg, la ZAE, l'arrêt de TC.

L'aménagement permettra de sécuriser les déplacements, certaines intersections et l'arrêt de bus de la ZAE de Champ Pusy. Une étude de mobilité pourra être engagée dès les premières implantations et en lien avec les entreprises déjà présentes sur site afin de les accompagner dans la réalisation d'un plan de mobilité.

Une réflexion sera menée concernant la mutualisation des espaces de stationnement visiteurs avec les espaces de services.

Concernant la gestion des eaux pluviales, l'infiltration sera privilégiée. La mise en œuvre de techniques alternatives par des dispositifs de rétention et d'infiltration sera imposée aux projets privés avec un débit de fuite.

Concernant la gestion des eaux usées, la commune de Pelousey dispose d'un réseau séparatif qui dessert la zone d'activités de Champs Pusy. La STEP de Pelousey bénéficie d'une capacité de 2300 EQH et pourra absorber les effluents de la future ZAE. Le rejet final s'effectue dans la Lanterne.

Concernant le volet approvisionnement énergétique, le secteur ne figure pas parmi les secteurs prioritaires de raccordement. Des dispositions en faveur de la mise en œuvre de processus d'énergie renouvelable seront intégrées dans les cahiers des charges de cession de terrain.

Un cahier des charges des prescriptions architecturales, urbaines, paysagères et environnementales (CPAUPE) sera annexé au cahier des charges de cession de terrain et intégré dans chaque acte de vente. Le CPAUPE fixe des règles d'implantation, de végétalisation, de gestion des EP propre à la ZAE, plus stricte que le PLU.

Une charte de chantier sera imposée au maître d'œuvre de l'aménagement de la zone d'activité ainsi qu'aux pétitionnaires des projets privés. La charte permettra de décliner les thématiques suivante : Protéger la nature / Gérer les déchets/ Limiter le bruit/ Protéger les riverains/ Eviter le gaspillage des ressources/ Prévenir les pollutions de l'eau et du sol/ Réduire les émissions dans l'air/ Diagnostic produits-matériaux-déchets et réemploi/ réduction des nuisances sonores.